

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

LUNDI 24 DÉCEMBRE 1917

L'administration communale de Bruxelles n'a pas voulu laisser aux « *activistes* » le bénéfice d'une liberté de la parole qu'ils sont seuls à posséder aujourd'hui, puisque seuls ils obtiennent du gouvernement général l'autorisation d'organiser des réunions publiques. Le collège échevinal fait circuler depuis quelques jours un écrit autographié portant ce titre : « *Enquête sur l'emploi des langues française et flamande dans l'agglomération bruxelloise* », signé par MM. Steens, bourgmestre, et Vauthier, secrétaire communal. Officiellement, ce travail est présenté comme une « *documentation* » destinée à trouver place dans le « *supplément d'enquête* » ordonné par le gouverneur général (1) comme suite à la requête de la Ville de Bruxelles au chancelier d'Allemagne.

Le collège échevinal établit, par une série de faits tirés de la vie quotidienne dans tous les milieux, que la politique germano-activiste poursuivie à Bruxelles en matière linguistique va directement à l'encontre des traditions et des moeurs de la population. Voici une analyse de cette démonstration :

La langue française prédomine dans la politique, l'administration, l'armée, la magistrature, le barreau, l'enseignement, la presse, les sciences et les arts, le commerce et l'industrie.

Sur les 1.012 sociétés qui, à Bruxelles, s'occupent de politique, d'art, d'intérêts professionnels, de syndicalisme ouvrier, de mutualité, de sports, de jeux, etc., 956 sont françaises, 3 wallonnes, 41 flamandes, 10 allemandes et 1 italienne.

C'est une erreur de croire que, seule, la classe aisée de la population, use du français. Par exemple tous les organismes de la *Maison du Peuple* ont pour langue officielle le français.

Les banques, les sociétés commerciales, les maisons de commerce n'utilisent que le français pour leur service intérieur, pour les relations avec les clients et correspondants, pour l'impression des catalogues et prix-courants. Les firmes allemandes elles-mêmes dont le nombre et l'importance sont considérables à Bruxelles ne font usage que du français dans les relations avec leur clientèle et dans leurs écritures commerciales. La succursale bruxelloise de la Deutsche Bank n'emploie que le français dans ses rapports avec le public.

Sur plus de cent mille maisons que compte l'agglomération, à peine en découvrirait-on une ou deux sur mille portant des inscriptions flamandes. Dans les hôtels, restaurants, cafés, magasins, théâtres, etc., tout est affiché et offert en français.

L'an dernier, il a été dressé dans l'agglomération 21.747 actes d'état-civil, Sur ce nombre, conformément au désir des intéressés 20.481 actes ont été dressés en français et 1.266 en flamand, soit à, peine 5 p. c, d'actes

flamands. Encore a-t-on constaté que la rédaction de cette minime quantité d'actes en flamand est surtout demandée par des personnes de nationalité néerlandaise ou originaires de la partie exclusivement flamande du pays.

Pour l'ensemble des branches de l'enseignement supérieur, moyen et primaire, communal et libre, on compte dans Bruxelles et les faubourgs 98.529 élèves, dont 80.840 français et 17.689 flamands, selon la déclaration des pères de famille en exécution de la loi.

On compte à Bruxelles douze théâtres de langue française et un de langue flamande. Sur 1.314 journaux et revues périodiques (politiques, littéraires, artistiques, scientifiques, religieux, techniques, financiers, commerciaux, sportifs, etc.) qui se publiaient à Bruxelles avant la guerre, 56 seulement étaient en langue flamande.

La Bibliothèque royale a donné en lecture en 1916, 66.125 ouvrages français et 1.302 flamands (moins de flamands que d'allemands, 3.205, et que d'anglais, 2.519.)

Le Touring Club de Belgique (**Note**) qui adresse un bulletin bi-mensuel français à chacun de ses 80.000 membres, a décidé de créer un bulletin flamand pour ses membres habitant la partie flamande du pays. Après deux années d'essai, il a dû cesser cette publication pour laquelle il n'avait réuni qu'un millier de souscripteurs.

Le collègue échevinal cite encore d'autres exemples et en tire cette conclusion : que l'emploi prédominant ou exclusif du flamand par les administrations communales de l'agglomération serait manifestement contraire à la véritable situation linguistique, qu'il créerait un état de

choses arbitraire et intolérable pour les nombreux habitants qui ignorent la langue flamande ; que le bilinguisme tel qu'il est à présent appliqué par les administrations concilie tous les intérêts et défie toute critique sérieuse.

(1) Voir 17 novembre 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171117%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Consultez l'*Enquête sur l'Emploi des Langues Française et Flamande dans l'Agglomération Bruxelloise* ; Ville de Bruxelles 1919. **Le Magasin Pittoresque / La Belgique** :

<http://www.magasinpittoresque.be/belgique/Les-langues-a-Bruxelles/Langues-a-Bruxelles-01.htm>

L'**Arrêté** (du 9 août 1917) **concernant la langue officielle en Flandre** est repris, en trois langues, notamment aux pages 583-588 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages , volume 12), 2 septembre 1917, N°387 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationalle12hubeuoft/lgislationalle12hubeuoft.pdf>

Touring club de Belgique : bulletin officiel.

« Numéros de guerre » 1914-1918.

Tables des matières et des illustrations :

<http://www.idesetautres.be/upload/TOURING%20CLUB%20Belgique%20BULLETIN%201914-1918%20TABLES%20MATIERES%20ILLUSTRATIONS.pdf>